

Commerçants et artisans : Anne Hidalgo annonce une aide d'1 million d'euros

Après un mois de décembre très difficile pour les commerçants et artisans parisiens, contraints à des fermetures préventives ou victimes des casseurs, Anne Hidalgo annonce une aide de 1M€, sous la forme d'exonération de taxes et d'un fonds d'urgence. Elle appelle aussi les Parisiens à apporter leur soutien, en faisant leurs achats de Noël dans les enseignes de proximité.

453 commerces parisiens ont été dégradés par des casseurs en décembre, en marge des manifestations, dans 11 arrondissements. Des centaines d'autres ont été contraints à des fermetures préventives ou à des pertes importantes de clientèles.

Face à cette situation alarmante, Anne Hidalgo lance mardi un appel à destination des Parisiennes et des Parisiens : « Soutenons nos commerçants et artisans ». Cette campagne de communication, relayée toute la semaine par la Ville de Paris, vise à encourager les habitants à faire leurs achats de Noël dans les enseignes de proximité plutôt qu'en ligne.

La Maire de Paris a également décidé de mettre en place des aides exceptionnelles, représentant plus d'un millions d'euros, sous la forme d'exonération de taxes et d'un fonds d'urgence dont pourront bénéficier les commerçants et artisans qui ont été touchés :

- Exonération pendant un mois des taxes relatives aux droits de terrasse pour les commerçants des zones dans lesquelles des dégradations ont été commises ;
- Exonération des droits de place pour les commerçants des marchés qui n'ont pu se tenir les jours de manifestations ;
- Proposition de création d'un fonds d'urgence par la Région Ile-de-France – compétente en matière de soutien aux entreprises – qui serait abondé financièrement par la Ville de Paris.

La Ville de Paris et l'Office du tourisme et des congrès de Paris vont également travailler à un nouveau plan de promotion de la « destination Paris » afin de relancer la fréquentation touristique, les réservations ayant chuté ces dernières semaines.

La Maire de Paris, entourée de ses adjoints et des services de la Ville de Paris et de l'Etat, recevra une nouvelle fois à l'Hôtel de Ville les commerçants impactés par les dégradations ce mardi après-midi, afin de les orienter dans leurs démarches d'indemnisation. Les commerçants et artisans peuvent également bénéficier de conseils personnalisés des services municipaux en appelant le 3975.